



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230925-D0072410-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 10/10/2023

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 25 septembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

*Étaient présents à l'hôtel de Ville :* Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 31), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 5), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

*Secrétaire :* Mme Elise AEBISCHER,

*Étaient absents :* Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR,

*Procurations de vote :* Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse)

**OBJET :** 7 - Aide à des associations socio-éducatives

Délibération n° 2023/007241

## Aide à des associations socio-éducatives

**Rapporteur** : Mme Claudine CAULET, Adjointe

**Résumé :**

La Ville de Besançon soutient des associations participant aux objectifs du projet éducatif.

Il y a lieu, dans ce cadre, de verser différentes subventions.

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Besançon est sollicitée et soutient depuis plusieurs années 2 associations. Il s'agit de :

- la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves du Doubs (FCPE 25) pour l'action en faveur de l'exercice des fonctions de parents d'élèves,
- les PEP du Centre de la Bourgogne-Franche-Comté (PEP CBFC) pour l'action menée par le service d'accompagnement pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'école (SAPADHE) afin d'éviter la rupture de scolarisation de certains enfants.

Le Conseil Municipal est invité à accorder le versement des subventions suivantes :

Association	Montant proposé en 2023	Montant attribué en 2022	Montant attribué en 2021
FCPE 25	1 480 €	1 980 €	1 980 €
PEP CBFC	1 525 €	1 525 €	1 525 €

La somme totale soit 3 005 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.213.6574.0022233.21100.

Mme BILLEREY Pascale (1), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote

**A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :**

- 1 480 € à la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves du Doubs (FCPE 25),
- 1 525 € aux PEP du Centre de la Bourgogne-Franche-Comté (PEP CBFC).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 1

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

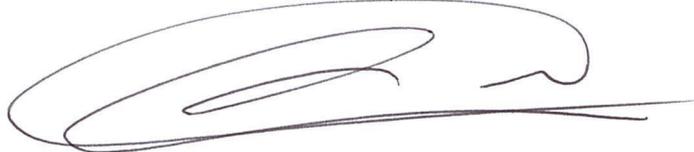
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Mme Elise AEBISCHER,  
Adjointe

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT